



Édito de la Présidente

Lors de son entrée en fonction le 2 mars 2018, l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie a affiché son ambition de devenir un acteur indépendant, efficace et reconnu, au service de la concurrence et, à travers elle, des entreprises et des consommateurs calédoniens.

L'Autorité est fière de constater le chemin parcouru au terme de sa première année d'existence dont le mérite revient d'abord à son personnel mais également à l'ensemble des acteurs qui, par leur collaboration et leur implication, ont participé activement à la mise en œuvre du droit de la concurrence et donné corps à cette première autorité administrative indépendante chargée de veiller au libre jeu du marché en Nouvelle-Calédonie.

En rendant 30 avis, recommandations et décisions en 2018, l'Autorité a réussi à faire sa place au sein des institutions calédoniennes et du monde entrepreneurial pour expliquer les mérites d'une concurrence libre et non faussée afin de lutter contre la vie chère et développer la compétitivité des entreprises calédoniennes.

L'Autorité a tout d'abord accompagné les entreprises dans leur stratégie de croissance externe en rendant quinze décisions inconditionnelles d'autorisation de concentration ou

d'ouverture de commerce de détail en moins de 25 jours ouvrés dans la plupart des cas.

Elle s'est ensuite principalement concentrée sur sa mission consultative.

A l'origine de 120 recommandations destinées à mieux concilier le respect du jeu de la concurrence avec certaines politiques publiques (lutte contre l'inflation, protection de l'agriculture et de l'industrie locale, protection de l'environnement...), l'Autorité a œuvré, dans des délais très courts, pour donner aux autorités politiques comme à l'ensemble des calédoniens, une expertise juridique et économique fondée sur une analyse concrète et transparente du fonctionnement des marchés. Ils ont pu ainsi évaluer les conséquences, sur le jeu de la concurrence, des décisions politiques envisagées.

S'il appartient toujours aux autorités politiques de décider en dernier ressort, il n'a pas échappé à l'Autorité que des voix se sont exprimées pour regretter que ses avis ne soient qu'insuffisamment suivis mais il n'est jamais trop tard...

En tout état de cause, l'Autorité se félicite que certaines de ses recommandations aient recueilli l'approbation des instances exécutives et législatives et se réjouit de constater leur impact très concret sur le bien-être des consommateurs. A titre d'exemple,

l'Autorité a pu faire économiser entre 2500 FCFP et 4500 FCFP à chaque automobiliste calédonien en conseillant au gouvernement de fixer le prix plafond des plaques minéralogiques à 2500 FCFP à l'issue du test de marché qu'elle a réalisé alors qu'un tarif compris entre 5000 et 7000 FCFP était initialement envisagé.

Pour 2019, l'Autorité souhaite prioritairement orienter son activité sur sa mission répressive pour agir en faveur des entreprises victimes de pratiques anticoncurrentielles et de pratiques restrictives de concurrence, en sanctionnant leurs auteurs. Plusieurs enquêtes ont été lancées à son initiative et l'Autorité ne doute pas de l'appropriation progressive du droit de la concurrence par les entreprises calédoniennes pour dénoncer ces pratiques afin de rétablir le jeu normal de la concurrence.

Cette mission répressive est essentielle mais nécessite du temps pour recueillir suffisamment d'éléments probants et garantir aux parties le respect de leurs droits de la défense conformément à la loi.

L'Autorité poursuit parallèlement ses missions consultatives et préventives en respectant les délais impératifs fixés par la loi.

Elle milite également pour disposer d'un cadre juridique garantissant davantage son indépendance et plus adapté aux attentes des entreprises, notamment en matière de pratiques commerciales restrictives, avec

l'introduction d'une procédure simplifiée, rapide et efficace.

L'année 2019 est aussi marquée par la nécessité pour l'Autorité d'expliquer aux entreprises ses différentes procédures et ses voies de recours et de s'engager dans la voie de la dématérialisation au service de la simplification administrative.

Enfin, l'Autorité souhaite plus que jamais favoriser les échanges et les partenariats avec les autres autorités de concurrence en outre-mer et dans le Pacifique pour s'inspirer et développer de bonnes pratiques adaptées aux spécificités du territoire.

En 2019, l'Autorité entend donc maintenir le cap et espère que la concurrence sera l'affaire de tous : l'entreprise qui doit prospérer grâce à ses mérites, le « consomm'acteur » qui doit rechercher la meilleure offre et les autorités publiques qui ont la responsabilité de lever les barrières réglementaires pour attirer de nouvelles entreprises, favoriser l'innovation et la baisse des prix !

La présidente de l'ACNC,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Zoude'.

Aurélie Zoude-Le Berre